

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2023).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 393,33
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 513,46
3	Dépenses d'équipement brut / population	367,58
4	Encours de dette / population	830,40
5	DGF / population	187,30
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	64,50%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,17%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,29%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	54,87%
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7,74%